
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 17 décembre 2015
17 h**

**Séance tenue le jeudi 17 décembre 2015
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Mitchell Brownstein, à titre de représentant du maire de la Ville de Côte-Saint-Luc, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. George Bourelle, M. Harout Chitilian, M. Russell Copeman, M. Robert Coutu, M. Claude Dauphin, M. Gilles Deguire, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, Mme Jane Guest, M. Michel Gibson, M. Max Mickey Guttman, Mme Paola Hawa, M. Edward Janiszewski, M. Beny Masella, M. Lionel Perez, Mme Chantal Rouleau, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. William Steinberg, M. Peter F. Trent, M. Morris Trudeau et Mme Monique Vallée

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Maria Tutino

AUTRE PRÉSENCE :

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement .

1 - Période de questions du public

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

Aucun citoyen ne s'étant inscrit, le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, le président de l'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 04.

CG15 0745-1

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 17 décembre 2015, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y ajoutant les articles 7.01, 7.02 et 7.03.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG15 0746

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 19 novembre 2015

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 19 novembre 2015 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 8 décembre 2015 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CG15 0747

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 26 novembre 2015

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 26 novembre 2015 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 8 décembre 2015 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président de l'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* du 26 octobre au 22 novembre 2015.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 26 octobre au 22 novembre 2015.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 26 octobre au 22 novembre 2015.

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucun document n'est déposé.

6 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil »

CG15 0748

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise intitulé « Analyse de l'opportunité de se doter, à l'échelle de l'agglomération montréalaise, d'un conseil des politiques alimentaires »

Monsieur Benoit Dorais dépose le rapport et les recommandations de la Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise intitulé « Analyse de l'opportunité de se doter, à l'échelle de l'agglomération montréalaise, d'un conseil des politiques alimentaires », et le conseil en prend acte.

06.01

CG15 0749

Dépôt du rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Les activités des commissions permanentes - Bilan 2015 »

Monsieur Alan DeSousa dépose le rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Les activités des commissions permanentes - Bilan 2015 », et le conseil en prend acte.

06.02

7 - Dépôt

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt »

CG15 0750 (Ajout)

Dépôt du rapport d'information faisant état des dépenses engagées pour effectuer le traitement de la paie des policiers de la Ville de Montréal du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal

Le porte-parole de l'assemblée dépose le rapport d'information faisant état des dépenses engagées pour effectuer le traitement de la paie des policiers de la Ville de Montréal pour une période de 3 ans, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, et le conseil en prend acte.

07.01 1143622001

CG15 0751 (Ajout)

Dépôt du rapport d'information faisant état des dépenses engagées pour la fourniture de 22 vestes pare-balles pour le Groupe Tactique d'Intervention du Service de police de la Ville de Montréal, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal

Le porte-parole de l'assemblée dépose le rapport d'information faisant état des dépenses engagées, pour la fourniture de 22 vestes pare-balles pour le Groupe Tactique d'Intervention du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 72 848,16 \$, taxes incluses, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, et le conseil en prend acte.

07.02 1153997007

CG15 0752 (Ajout)

Dépôt du rapport d'information faisant état des dépenses engagées pour la fourniture de services pour le nettoyage des berges et le suivi des rejets occasionnés lors des travaux sur l'intercepteur sud-est, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal

Le porte-parole de l'assemblée dépose le rapport final d'information faisant état des dépenses engagées, au montant de 44 801,02 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services pour le nettoyage des berges et le suivi des rejets occasionnés lors des travaux sur l'intercepteur sud-est conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, et le conseil en prend acte.

07.03 1154060001

11 - Dépôt de pétitions

Aucun document n'est déposé.

15 - Déclaration

Aucun document n'est déposé.

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0753

Accorder un contrat à Nouvelle Technologie (TEKNO) inc., pour la fourniture d'un système de relèvement automatisé pour compteurs d'eau, pour une période de 10 ans, pour une somme maximale de 2 975 581,74 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-13408 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015 par sa résolution CE15 2169;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Nouvelle Technologie (TEKNO) inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture d'un système de relèvement automatisé pour compteur d'eau, pour une période de 10 ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 975 581,74 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-13408 ;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau

20.01 1150184002

CG15 0754

Accorder un contrat de gré à gré à Information Builders (Canada) inc. pour le renouvellement du contrat d'entretien et de support pour les licences logicielles WebFocus, pour la période du 30 décembre 2015 au 29 décembre 2018, ainsi que pour des services de formation et de mentorat pour une période de 12 mois, pour une somme maximale de 168 492,94 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015 par sa résolution CE15 2170;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Information Builders (Canada) inc. pour le renouvellement du contrat d'entretien des licences WebFocus, pour la période du 30 décembre 2015 au 29 décembre 2018, incluant des services de formation et de mentorat, pour une période de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 168 492,94 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 30 octobre 2015;
- 2 - d'approuver, à cette fin, le projet de contrat d'entretien de licence de logiciel entre la Ville de Montréal et Information Builders (Canada) inc. selon les termes et conditions stipulés audit contrat;
- 3 - d'autoriser le directeur des solutions d'affaires institutionnelles à signer ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1150554001

CG15 0755

Conclure une entente-cadre pour une période de quarante-huit mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre mois supplémentaires, avec Groupe Trium inc. pour la fourniture de shorts cyclistes et pantalons transformables, pour le Service de police de Ville de Montréal - Appel d'offres public 15-14688 (2 soum., 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015 par sa résolution CE15 2171;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de quarante-huit mois, pour la fourniture de shorts pour cyclistes et de pantalons transformables pour le Service de police de la Ville de Montréal;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Groupe Trium inc., le contrat à cette fin, aux prix unitaires de la soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14688 et au tableau de prix reçus, joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service de Police de la Ville de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1156135011

CG15 0756

Exercer l'option de renouvellement du service d'entretien du Système automatisé d'identification dactyloscopique (SAID) utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), laquelle est prévue au contrat conclu avec 3M Cogent inc. (CG06 0328), pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 854 717,38 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015 par sa résolution CE15 2165;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'exercer l'option de renouvellement du service d'entretien du Système automatisé d'identification dactyloscopique (SAID) utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), conformément au contrat conclu avec 3M Cogent inc. (CG06 0328), pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 854 717,38 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1150206008

CG15 0757

Conclure une entente-cadre d'une durée de trois ans avec Les entreprises Michaudville inc. pour la fourniture d'une équipe de travail et d'équipements pour le maintien des actifs du réseau d'aqueduc primaire et des réservoirs - Appel d'offres public 10184 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015 par sa résolution CE15 2166;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans, pour la fourniture sur demande d'une équipe de travail et d'équipements pour le maintien des actifs du réseau d'aqueduc primaire et des réservoirs;
- 2 - d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10184 ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1156257001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0758

Autoriser une dépense additionnelle de 442 678,79 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de conversion du chauffage et travaux connexes de l'édifice du 2060 Dickson (0434) dans le cadre du contrat accordé à la firme Axe construction inc. (CG15 0240), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 065 000 \$ à 3 507 678,79 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015 par sa résolution CE15 2177;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 442 678,79 \$, taxes incluses, afin de compléter les travaux de conversion du chauffage et travaux connexes de l'édifice situé au 2060, rue Dickson, dans le cadre du contrat accordé à Axe construction inc. (CG15 0240), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 065 000 \$ à 3 507 678,79 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1151029008

CG15 0759

Accorder un contrat à Laurin, Laurin (1991) inc. pour les travaux de mise à niveau du poste principal 25 kV- 600 V au lieu d'enfouissement technique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 846 250 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 799-AE-15 (11 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015 par sa résolution CE15 2174;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Laurin, Laurin inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour les travaux de mise à niveau de la sous-station électrique 25 kV - 600V au lieu d'enfouissement technique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 846 250 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 799-AE-15;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau

20.07 1153334034

CG15 0760

Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Archipel architecture inc. et WSP inc. pour les services en architecture et en génie de bâtiment, dans le cadre du projet de réfection du 5^e étage du bâtiment situé au 775, rue Gosford, pour une somme maximale de 731 413,46 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14562 (4 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015 par sa résolution CE15 2178;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 877 696,16 \$, taxes incluses, pour les services professionnels pour la réfection du 5^e étage du bâtiment situé au 775, rue Gosford, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Archipel architecture inc. et WSP Canada inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 731 413,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14562 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1155367002

CG15 0761

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec WSP Canada inc. (1 759 955,67 \$, taxes incluses), AECOM Consultants inc. (1 195 633,65 \$, taxes incluses) et CIMA+ s.e.n.c. (608 965,09 \$, taxes incluses) pour le soutien technique à la mise en oeuvre de projets et de programmes de la Direction des transports / Appel d'offres public 15-14463 (6 soum.) / Approuver les projets de conventions à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015 par sa résolution CE15 2182;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - de conclure trois ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels pour le soutien technique à la mise en oeuvre de projets et programmes de la Direction des transports ;
- 2 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis pour chacune des ententes concernées, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14463 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions :

Firmes	Montant maximal (taxes incluses)
WSP Canada inc. (1)	1 759 955,67 \$
AECOM Consultants inc. (2)	1 195 633,65 \$
CIMA+ s.e.n.c. (3)	608 965,09 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la direction des transports, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1151097007

CG15 0762

Accorder un contrat à SNC-Lavalin inc. pour des services professionnels d'ingénierie relatifs aux réservoirs, aux postes de pompage, aux stations de surpression et aux chambres de vannes du réseau d'aqueduc primaire, pour une somme maximale de 7 683 927,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14188 (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015 par sa résolution CE15 2183;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel SNC-Lavalin inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels d'ingénierie pour des travaux relatifs aux réservoirs, aux postes de pompage, aux stations de surpression et aux chambres de vannes du réseau d'aqueduc primaire, pour une période de cinq ans, pour une somme maximale de 7 683 927,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14188 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1157089001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0763

Accorder un contrat de services professionnels en ingénierie multidisciplinaire à Beudoin Hurens pour la mise à niveau de quatre stations de pompage dans la Ville de Dorval, pour une somme maximale de 504 263,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14656 (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015 par sa résolution CE15 2179;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Beudoin Hurens inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels en ingénierie multidisciplinaire pour la mise à niveau de quatre stations de pompage dans la Ville de Dorval, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 504 263,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14656 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer, pour et au nom de la Ville, le projet de convention et tout document y donnant suite;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau

20.11 1153334031

CG15 0764

Conclure une entente-cadre avec Optimum consultants pour le développement et l'administration de tests d'évaluation de la condition physique des candidat(e)s pour l'emploi de pompier, pour la période de décembre 2015 à décembre 2018, pour une somme maximale de 210 884,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-1448 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2015 par sa résolution CE15 2128;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel le seul soumissionnaire, Optimum consultants, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour procéder au développement et à l'administration de tests d'évaluation de la condition physique des candidats pour l'emploi de pompier, pour d'une durée de 4 ans, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale de 210 884,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 15-1448 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense à même le budget de la Direction de la dotation et de la gestion de la main d'oeuvre, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1153521001

CG15 0765

Accorder à MDA architectes un contrat de services professionnels d'architecture en soutien aux projets d'ingénierie de la Direction de l'épuration des eaux usées, pour une somme maximale de 287 533,18 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14693 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015 par sa résolution CE15 2180;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel le seul soumissionnaire, MDA architectes, firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels d'architecture en soutien aux projets d'ingénierie de la Direction de l'épuration des eaux usées, pour une somme maximale de 287 533,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14693 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer, pour et au nom de la Ville, le projet de convention et tout document y donnant suite;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1153334033

CG15 0766

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Legico-CHP inc. (100 718,10 \$, taxes incluses), pour des évaluations de coûts de projets de construction en architecture - Appel d'offres public 15-14760 - (4 soum., 1 seul conforme pour le contrat 2) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015 par sa résolution CE15 2181;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande de services d'estimateurs en construction afin d'évaluer les coûts des projets de construction en architecture;
- 2 - d'approuver le projet de convention de services professionnels par lequel le seul soumissionnaire pour le contrat no 2, Legico-CHP inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour la somme maximale de 100 718,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15 -14760 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1156316012

CG15 0767

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de 4164857 Canada inc. un immeuble situé sur la 5^e Avenue Nord, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, d'une superficie approximative de 22 999,4 mètres carrés, pour la somme de 3 431 280 \$, taxes incluses, incluant le paiement d'une indemnité aux fins d'agrandissement du parc-nature des Rapides du Cheval Blanc, non taxable au montant de 120 000 \$ / Inscrire au registre du domaine public de la Ville aux fins de parc le lot 1 171 908 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Le conseiller Russell Copeman déclare connaître le président de la compagnie, il préfère ne pas participer aux délibérations et quitte la salle.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015 par sa résolution CE15 2187;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de la compagnie 4164857 Canada inc., un immeuble situé sur la 5^e Avenue Nord, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, constitué du lot 1 171 908 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 3 431 280 \$, taxes incluses (incluant le paiement d'une indemnité de 120 000 \$, non taxable, pour le remboursement du coût du permis de PIIA préliminaire), le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'inscrire au registre du domaine public de la Ville pour fins de parc le lot 1 171 908 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

- 4 - d'accepter les stipulations faites en faveur de la Ville au contrat de services professionnels intervenu entre la compagnie 4164857 Canada inc. et M^e Tiziana Cirigliano, notaire, par lequel cette dernière est déclarée sa fiduciaire afin que le coût d'acquisition payé par la Ville pour l'acquisition de l'immeuble faisant l'objet des présentes lui soit remis directement et qu'elle en dispose, le tout conformément aux termes et conditions dudit contrat de services professionnels.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1150783004

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0768

Approuver les conventions de partage des actifs entre la Ville et le CLD Les Trois Monts, la Corporation de développement économique et communautaire Saint-Léonard et la Corporation de développement économique et communautaire Centre-Sud / Plateau Mont-Royal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015 par sa résolution CE15 2186;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

d'approuver les conventions de partage des actifs entre la Ville de Montréal et les organismes ci-après désignés:

- Centre local de développement Les Trois Monts;
- Corporation de développement économique et communautaire Saint-Léonard;
- Corporation de développement économique et communautaire Centre-Sud / Plateau Mont-Royal.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1155175009

CG15 0769

Approuver un projet de contrat de prêt de locaux par lequel la Ville prête à titre gratuit à l'organisme le Café des Amis inc., pour une période de 4 ans, 4 mois et 13 jours, à compter du 19 décembre 2015, un espace au 1^{er} étage du pavillon du Lac-aux-Castors, situé au 2000, chemin Remembrance, d'une superficie d'environ 421,75 mètres carrés, à des fins de restaurant, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat de prêt

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015 par sa résolution CE15 2192;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de contrat de prêt de locaux par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à l'organisme Le Café des Amis inc., pour une période de 4 ans, 4 mois et 13 jours, à compter du 19 décembre 2015, un espace d'une superficie d'environ 421,75 mètres carrés au 1^{er} étage du pavillon du Lac-aux-Castors, situé au 2000, chemin Remembrance, à des fins de restaurant, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat de prêt;
- 2 - de mandater le chef de division du Bureau du Mont-Royal afin de faire respecter les obligations des Amis de la montagne de produire un plan d'action ainsi que le rapport d'activité annuel en relation avec l'utilisation des surplus générés par cette occupation.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1154069012

CG15 0770

Accorder une contribution maximale et non récurrente de 150 000 \$ et un soutien en biens et services pour une valeur monétaire maximale de 100 000 \$ à la Corporation événements d'hiver de Québec, pour soutenir l'organisation et la tenue d'une étape du Ski Tour Canada 2016 à Montréal / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015 par sa résolution CE15 2199;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1 - d'accorder une contribution financière maximale et non récurrente de 100 000 \$ en 2015 et 50 000 \$ en 2016, incluant les taxes applicables, à l'organisme sans but lucratif Corporation événements d'hiver de Québec pour la réalisation d'une étape du *Ski Tour Canada 2016* à Montréal;
- 2 - d'accorder un soutien en biens et services d'une valeur totale et maximale de 100 000 \$ pour soutenir la réalisation de l'événement;
- 3 - d'approuver le projet de protocole d'entente à intervenir entre la Ville et la Corporation événements d'hiver de Québec, établissant les modalités et conditions d'octroi de la contribution financière et du soutien en biens et services;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1156340004

CG15 0771

Accorder un soutien financier de 1 M\$ au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV) pour la réalisation de son plan d'action 2015-2016 / Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal, le ministre de la Sécurité publique et le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence, établissant les modalités entre les trois parties pour une contribution de 2 M\$ au CPRMV, soit 1 M\$ de la Ville de Montréal et 1 M\$ du ministère de la Sécurité publique

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015 par sa résolution CE15 2202;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 1 M\$ au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence, pour la réalisation de son plan d'action 2015-2016, dans le cadre du budget régulier du Service de la diversité sociale et des sports;
- 2 - d'approuver le projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal, le ministre de la Sécurité Publique suppléant et le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence relativement à une contribution de 2 M\$ au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence, soit 1 M\$ de la Ville de Montréal et 1 M\$ du ministère de la Sécurité Publique, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;
- 3 - d'autoriser le maire de Montréal à signer ce projet de convention, pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1157065002

CG15 0772

Conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois avec Mabarex inc. pour la fourniture sur demande de pièces de rechange pour les réacteurs au rayonnement ultraviolet (UV) des usines de production d'eau potable - Appel d'offres public 15-14782 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 décembre 2015 par sa résolution CE15 2259;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de vingt-quatre mois, pour la fourniture sur demande de pièces de rechange pour les réacteurs UV des usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J. Des Bailleurs et Pierrefonds;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Mabarex inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14782 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1156362001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0773

Conclure une entente-cadre d'une durée de 12 mois avec Evoqua Technologies des eaux ltée pour la fourniture sur demande de pièces de rechange pour les procédés de génération d'hypochlorite de sodium des usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J. Des Bailleurs - Appel d'offres public 15-14781 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 décembre 2015 par sa résolution CE15 2260;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de douze mois, pour la fourniture sur demande de pièces de rechange pour les procédés de génération d'hypochlorite de sodium des usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J. Des Bailleurs;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Evoqua Technologies des eaux ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14781 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1156362002

CG15 0774

Conclure une entente de gré à gré avec le Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM) afin d'obtenir de l'expertise de pointe en informatique, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 736 399,18 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention de collaboration à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 décembre 2015 par sa résolution CE15 2271;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 - de conclure, conformément à la loi, une entente de gré à gré avec le Centre de recherche informatique de Montréal inc. (CRIM) afin d'obtenir l'expertise de pointe en informatique, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 736 399,18 \$, taxes incluses;

- 2 - d'approuver le projet de convention de collaboration entre la Ville de Montréal et cet organisme à cet effet;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1157076001

CG15 0775

Rembourser au Gouvernement du Québec la dette de 24 378 449 \$ de la Ville de Montréal pour les Fonds locaux d'investissement (FLI) et sa contribution de 1 600 000 \$ aux Fonds locaux de solidarité (FLS) / Mandater le Service du développement économique afin qu'il procède, en collaboration avec le Service des finances et le Service des affaires juridiques à la création d'un Fonds d'investissement Montréal et de ses encadrements et mécanismes de suivi

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 décembre 2015 par sa résolution CE15 2273;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 - de rembourser au Gouvernement du Québec la dette de 24 378 449 \$ de la Ville de Montréal pour les Fonds locaux d'investissement (FLI);
- 2 - de rembourser au Gouvernement du Québec sa contribution de 1 600 000 \$ aux Fonds locaux de solidarité (FLS) et de financer ce remboursement à même les revenus générés au 20 avril 2015 par le transfert des activités FLS à l'agglomération de Montréal;
- 3 - de mandater le Service du développement économique afin qu'il procède, en collaboration avec le Service des finances et le Service des affaires juridiques à la création d'un Fonds d'investissement Montréal, de ses encadrements et de ses mécanismes de suivi.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1155175010

CG15 0776

Accorder une contribution financière maximale de 632 000 \$ à l'École entrepreneuriale de Montréal pour les années 2016 et 2017 pour la création de l'école dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec. / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 décembre 2015 par sa résolution CE15 2277;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 - d'accorder une contribution financière maximale de 632 000 \$ à l'École entrepreneuriale de Montréal pour la création d'une école entrepreneuriale dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1155175011

CG15 0777

Accorder un soutien financier pour un montant maximal de 15 M\$ à l'Administration portuaire de Montréal dans le cadre du projet de réhabilitation du terminal de croisière de la gare maritime Iberville, en provenance du PTI du Service de la mise valeur du territoire / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 décembre 2015 par sa résolution CE15 2282;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier pour un montant maximal de 15 M\$ à l'Administration portuaire de Montréal, dans le cadre du projet de réhabilitation du terminal de croisière de la gare maritime Iberville, en provenance du PTI du Service de la mise en valeur du territoire, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt requis par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (dossier 1150604003);
- 2 - d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1150604005

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 et 20.27 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0778

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres collectives avec Énergie Valero inc. (20 226 835,78 \$) et Pepco Énergie Corp. (7 450 697,82 \$) pour la fourniture, sur demande, de divers types de carburants, pour une période de trois ans avec deux possibilités de prolongation d'une année chacune - Appel d'offres public 15-14232 (6 soum.)

Le conseiller Pierre Desrochers déclare son intérêt, s'abstient de participer aux délibérations et quitte la salle.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 décembre 2015 par sa résolution CE15 2263;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure deux ententes-cadres collectives d'une durée de 36 mois, avec deux options de prolongation d'un an chacune, pour la fourniture, sur demande, de divers types de carburants;
- 3 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les articles indiqués en regard de leur nom, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14232 et aux tableaux de prix reçus joint au dossier décisionnel :

Firmes	Articles
Énergie Valero inc.	Essence régulière sans plomb, Essence Super sans plomb
Pepco Énergie Corp.	Mazout #1 et Mazout # 2, Diesel coloré standard, Diesel coloré pour génératrice, Diesel arctique

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1154338003

CG15 0779**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes : EnGlobe Corp. (3 149 337,71 \$), Groupe Qualitas inc. (2 918 065,50 \$), Groupe ABS inc.(2 759 905,89 \$), Labo S.M. inc. (2 352 445,99 \$), Consultants GHD Itée (2 244 771,90 \$) et Solmatech inc. (1 831 39,19 \$) pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux et les expertises sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements / Appel d'offres public 15-14689 (7 soum.) / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 décembre 2015 par sa résolution CE15 2268;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure six ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels afin de réaliser le contrôle qualitatif des matériaux et les expertises sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements ;
- 3 - d'approuver les projets de convention par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales et les contrats inscrits en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14689 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention ;

Firme	Somme maximale	Contrat
EnGlobe Corp.	3 149 337,71 \$	1
Groupe Qualitas inc.	2 918 065,50 \$	2
Groupe ABS inc.	2 759 905,89 \$	3
Labo S.M. inc.	2 352 445,99 \$	4
Consultants GHD Itée	2 244 771,90 \$	5
Solmatech inc.	1 831 839,19 \$	6

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1153855001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0780

Adopter le Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2015 par sa résolution CE15 2124;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

d'adopter le Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1155334003

CG15 0781

Renouveler l'imposition d'une réserve foncière à des fins d'habitation sociale et communautaire sur les lots 1 573 534 et 1 573 239 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015 par sa résolution CE15 2205;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

1 - de renouveler l'imposition d'une réserve à des fins d'habitation sociale ou communautaire sur les lots 1 573 534 et 1 573 239 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest;

2 - de mandater le Service des affaires juridiques afin d'entreprendre les procédures requises à ces fins;

Adopté à l'unanimité.

30.02 1154903001

CG15 0782

Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2016, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015 par sa résolution CE15 2209;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante :

Attendu qu'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ., c. E-20.001);

de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2015, les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :

- a) les parcs suivants :
 - i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
 - ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel;
- b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;
- c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté;
- d) l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans le secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville et délimité à l'annexe du décret, à l'exception de ceux liés à des travaux dans le territoire visé par le programme particulier d'urbanisme Quartier des spectacles - secteur Place-des-arts, introduit à la Partie IV du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) par le *Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047-65).

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
M. Mitchell Brownstein
M. Robert Coutu
Mme Jane Guest
M. Michel Gibson
M. Max Mickey Guttman
Mme Paola Hawa
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
M. Morris Trudeau

CG15 0783

Appuyer la cession de l'entente du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) du comité de transition de la CRÉ de Montréal à l'organisme Concertation régionale de Montréal / Autoriser la prise en charge par l'agglomération de Montréal des différentes décisions en lien avec l'abolition de la CRÉ de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015 par sa résolution CE15 2208;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1 - d'appuyer la cession de l'entente du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) du comité de transition de la CRÉ de Montréal à l'organisme Concertation régionale de Montréal;
- 2 - d'autoriser la prise en charge par l'agglomération de Montréal du passif éventuel de 529,947 \$ reliés aux indemnités de départ des anciens employés de la CRÉ de Montréal qui furent embauchés par l'organisme Concertation de Montréal;
- 3 - d'autoriser la prise en charge du déficit de solvabilité du régime de retraite interentreprises des anciens employés de la CRÉ de Montréal estimé à 750 000 \$;
- 4 - d'accepter le montant de 750 000 \$ du comité de transition de la CRÉ de Montréal représentant le montant du déficit de solvabilité du régime de retraite interentreprises des anciens employés de la CRÉ de Montréal et lui donner quittance finale dans ce dossier;
- 5 - d'adopter la résolution au fait que l'organisme la CRÉ de Montréal se retire à titre d'employeur partie au Régime de retraite des employés municipaux du Québec (RREMQ) à compter du 31 août 2015. Le déficit de solvabilité de la CRÉ dans le RREMQ sera déterminé lors de l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2016, dont les résultats seront connus au plus tard le 30 septembre 2017, et que l'agglomération de Montréal sera responsable de verser les sommes requises à la caisse de retraite du RREMQ en 2017 ainsi que les frais afférents se rapportant à l'évaluation actuarielle qui fera état du retrait d'employeur.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1156068002

CG15 0784

Approuver l'imposition de deux réserves foncières la première, à des fins d'habitations communautaires et sociales, sur les lots 1 852 914, 1 854 163, 1 854 164, 1 854 165, 1 854 166, 1 852 902, 1 852 904, 1 852 912 et 1 852 913 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, correspondant aux 1300 à 1330, rue Saint-Antoine Ouest, et la deuxième, aux fins du réaménagement de la rue Peel, sur une bande de terrain de 1,5 mètre située du côté ouest de la rue Peel, entre les rues Saint-Antoine et la limite de propriété nord de l'École de technologie supérieure, le tout sur une partie des lots 2 975 648 et 2 160 115 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015 par sa résolution CE15 2218;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

d'approuver conformément à l'article 142 de la *Charte de la Ville de Montréal*, la décision du comité exécutif d'imposer deux réserves foncières, la première, à des fins d'habitations communautaires et sociales, sur les lots 1 852 914, 1 854 163, 1 854 164, 1 854 165, 1 854 166, 1 852 902, 1 852 904, 1 852 912 et 1 852 913 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, correspondant aux 1300 à 1330, rue Saint-Antoine Ouest, et la deuxième, aux fins du réaménagement de la rue Peel, sur une bande de terrain de 1,5 mètre située du côté ouest de la rue Peel, entre les rues Saint-Antoine et la limite de propriété nord de l'École de technologie supérieure, le tout sur une partie des lots 2 975 648 et 2 160 115 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
M. Mitchell Brownstein
M. Robert Coutu
Mme Jane Guest
M. Michel Gibson
M. Max Mickey Guttman
Mme Paola Hawa
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
M. Morris Trudeau

30.05 1152931001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Barbe

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.06 à 30.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0785

Approuver le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de l'agglomération, entériner le plan d'action, mandater les services pour mettre en oeuvre les actions qui les concernent et mandater le Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) pour assurer le suivi de la mise en oeuvre et en faire le bilan

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015 par sa résolution CE15 2159;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Barbe

Et résolu :

- 1 - d'approuver le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de l'agglomération de Montréal;
- 2 - d'entériner son plan d'action;
- 3 - de mandater les services pour mettre en oeuvre les actions qui les concernent;
- 4 - de mandater le Service de la mise en valeur du territoire pour assurer le suivi de la mise en oeuvre du plan d'action et en faire le bilan.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1150219002

CG15 0786

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation des sommes accumulées à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération (27 450 821,49 \$)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015 par sa résolution CE15 2215;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Barbe

Et résolu :

d'adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation des sommes accumulées à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération (27 450 821,49 \$).

Adopté à l'unanimité.

30.07 1153196003

CG15 0787

Autoriser l'utilisation de 26 672 445,94 \$ des contributions volontaires effectuées conformément à la politique de gestion de la dette pour la réduction du recours à l'emprunt dans différents règlements d'emprunt

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015 par sa résolution CE15 2216;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Barbe

Et résolu :

d'approuver l'utilisation de la somme de 26 672 445,94 \$ des contributions volontaires effectuées conformément à la politique de gestion de la dette pour la réduction du recours à l'emprunt dans différents règlements d'emprunt.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1153894003

CG15 0788

Autoriser la directrice du Service de l'eau et les directeurs des directions dont les projets requièrent une autorisation en vertu de l'article 65 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2), à s'engager, au nom de la Ville de Montréal, à remettre, dans un délai de soixante jours, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, les attestations de conformité et rapports requis par celui-ci

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 décembre 2015 par sa résolution CE15 2285;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Barbe

Et résolu :

d'autoriser la directrice du Service de l'eau et les directeurs de la Direction de l'eau potable, de la Direction de l'épuration des eaux usées et de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau, ou leur représentant autorisé, à s'engager, au nom de la Ville de Montréal, à remettre, dans un délai de soixante jours, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, les attestations de conformité et rapports requis par celui-ci.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1153334032

CG15 0789

Autoriser une dépense de 1 201 776,19 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour la réalisation du plan stratégique de densification des espaces administratifs de l'édifice Louis-Charland

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 décembre 2015 par sa résolution CE15 2289;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Barbe

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 201 776,19 \$, taxes et contingences incluses, pour la réalisation du plan stratégique des espaces administratifs, applicable à l'édifice Louis-Charland (0410), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1155892003

CG15 0790

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 44 500 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier des gares

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 44 500 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier des gares », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1155929002

CG15 0791

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 13 750 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier Latin

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 750 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier Latin », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1155929003

CG15 0792

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 3 600 000 \$ pour le financement de travaux d'installation de toilettes publiques autonettoyantes

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 600 000 \$ afin de financer les travaux d'installation de toilettes publiques autonettoyantes », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1155929005

CG15 0793

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 1 050 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières dans le secteur du centre-ville

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 050 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières dans le secteur du centre-ville », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 1153690004

CG15 0794

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ afin de financer les travaux de réfection requis pour la mise aux normes des écocentres existants, un emprunt de 750 000 \$ pour financer le remplacement des instruments analytiques ayant atteint leur durée de vie utile et un emprunt de 300 000 \$ pour financer le remplacement d'équipements désuets des stations d'échantillonnage de la qualité de l'air

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ afin de financer les travaux de réfection requis pour la mise aux normes des écocentres existants, un emprunt de 750 000 \$ pour financer le remplacement des instruments analytiques ayant atteint leur durée de vie utile et un emprunt de 300 000 \$ pour financer le remplacement d'équipements désuets des stations d'échantillonnage de la qualité de l'air », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1156941003

CG15 0795

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier dans le secteur centre-ville

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier dans le secteur du centre-ville », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.06 1153690001

CG15 0796

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 2 556 000 \$ afin de financer le programme d'acquisition de mobilier d'éclairage pour le secteur du centre-ville

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 556 000 \$ afin de financer le programme d'acquisition de mobilier d'éclairage pour le secteur du centre-ville », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.07 1150032006

CG15 0797

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement de la mise à niveau de l'éclairage des rues dont l'aménagement et le réaménagement relèvent du conseil d'agglomération

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement de la mise à niveau de l'éclairage des rues dont l'aménagement et le réaménagement relèvent du conseil d'agglomération », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.08 1151097011

CG15 0798

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 16 230 000 \$ pour le financement de travaux de réfection et de reconstruction du réseau routier artériel dans le secteur du centre-ville

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 16 230 000 \$ pour le financement de travaux de réfection et de reconstruction du réseau routier artériel dans le secteur du centre-ville », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.09 1153690006

CG15 0799

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 580 000 \$ pour le financement des travaux de réfection d'un aqueduc principal dans le cadre du réaménagement de l'avenue Laurier Ouest, entre l'avenue du Parc et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 580 000 \$ pour le financement des travaux de réfection d'un aqueduc principal dans le cadre du réaménagement de l'avenue Laurier Ouest, entre l'avenue du Parc et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.10 1151097014

CG15 0800

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public situé au centre-ville afin d'y installer un système intelligent d'orientation et d'acheminement des piétons

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public situé au centre-ville afin d'y installer un système intelligent d'orientation et d'acheminement des piétons », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.11 1151097012

CG15 0801

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 5 800 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public du Quartier Chinois Phase II

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 800 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier Chinois Phase II », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.12 1155929004

CG15 0802

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 67 159 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la réalisation du Quartier des spectacles

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 67 159 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la réalisation du Quartier des spectacles », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.13 1151103002

CG15 0803

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer l'achat de feux de circulation et d'équipements de gestion du trafic destinés au secteur du centre-ville

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer l'achat de feux de circulation et d'équipements de gestion du trafic destinés au secteur du centre-ville », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.14 1155025002

CG15 0804

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ pour le financement de travaux de réaménagement géométrique du réseau routier artériel dans le secteur du centre-ville

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ pour le financement de travaux de réaménagement géométrique du réseau routier artériel dans le secteur du centre-ville », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.15 1151097017

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0805

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à l'Administration portuaire de Montréal pour la réhabilitation du terminal de croisière de la gare maritime d'Iberville

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à l'Administration portuaire de Montréal pour la réhabilitation du terminal de croisière de la gare maritime d'Iberville a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 novembre 2015 par sa résolution CE15 2032;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à l'Administration portuaire de Montréal pour la réhabilitation du terminal de croisière de la gare maritime d'Iberville », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1150604003

Règlement RCG 15-089

CG15 0806

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 162 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans le cadre du projet Les Bassins du Nouveau Havre

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 3 162 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans le cadre du projet Les Bassins du Nouveau Havre a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 novembre 2015 par sa résolution CE15 2085;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 162 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans le cadre du projet Les Bassins du Nouveau Havre » sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
M. Mitchell Brownstein
M. Robert Coutu
Mme Jane Guest
M. Michel Gibson
M. Max Mickey Guttman
Mme Paola Hawa
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
M. Morris Trudeau

42.02 1153227002

Règlement RCG 15-090

CG15 0807

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 420 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructure du domaine public

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 420 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructure du domaine public a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 novembre 2015 par sa résolution CE15 2087;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 420 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructures du domaine public » sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1154360002

Règlement RCG 15-091

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 51.01 à 51.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0808

Nommer Monsieur Jean-François Parenteau, maire de l'arrondissement de Verdun, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Grand Sud-Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 décembre 2015 par sa résolution CE15 2287;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de nommer Monsieur Jean-François Parenteau, maire de l'arrondissement de Verdun, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Grand Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1156811012

CG15 0809

Mettre fin à la nomination de Madame Lorraine Pagé, à titre de représentante de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville au conseil d'administration de la CDEC Ahuntsic-Cartierville

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 décembre 2015 par sa résolution CE15 2288;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de mettre fin à la nomination de madame Lorraine Pagé à titre de représentante de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville au conseil d'administration de la CDEC Ahuntsic-Cartierville.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1151333014

CG15 0810

Nomination à la Société de transport de Montréal

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de nommer M. Beny Masella, à titre de membre du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, en remplacement de M. Edward Janiszewski.

Adopté à l'unanimité.

51.03

CG15 0811

Nominations aux commissions permanentes

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1 - de nommer M. Philippe Roy, à titre de vice-président de la Commission de la Sécurité publique en remplacement de M. William Steinberg;
- 2 - de nommer Mme Jane Guest à titre de membre de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, en remplacement de Mme Paola Hawa;
- 3 - de nommer M. Michel Gibson à titre de vice-président de la Commission sur les travaux publics et le transport, en remplacement de M. Beny Masella;
- 4 - de nommer Mme Paola Hawa, à titre de membre de la Commission sur les travaux publics et le transport en remplacement de M. Morris Trudeau;

- 5 - de nommer M. Michel Gibson, à titre de vice-président de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation, de la Commission sur le développement culturel, le patrimoine et les sports et de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise, en remplacement de M. Robert Coutu;
- 6 - de nommer M. Robert Coutu, à titre de membre de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation, de la Commission sur le développement culturel, le patrimoine et les sports et de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise, en remplacement de M. Michel Gibson;
- 7 - de nommer Mme Paola Hawa, à titre de vice-présidente de la Commission sur l'examen des contrats en remplacement de Mme Dida Berku;
- 8 - de nommer Mme Dida Berku, à titre de membre de la Commission sur l'examen des contrats, en remplacement de M. André Allard;

Adopté à l'unanimité.

51.04

Le maire Denis Coderre, le vice-président de l'assemblée, M. Peter F. Trent et le président de l'assemblée, M. Gilles Deguire offrent leurs meilleurs vœux pour l'année 2016.

À 17 h 40, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

Peter F. Trent
Vice-président de l'assemblée

Yves Saindon
Greffier de la Ville

Toutes et chacune des résolutions ci-dessus relatées sont approuvées.

Denis Coderre
Maire